

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice ..... 33  
 présents ..... 28  
 présents par procuration ..... 5  
 absent excusé ..... 0

## OBJET

Debat d'Orientations  
 Budgétaires pour l'année 2019.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardeud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umrus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassot, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Strehaiano, Mme Dulas à M. Pelerin, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol Da Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

SECRETAIRE : M. Naudet.

## EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, dans son 2<sup>ème</sup> alinéa, que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Ce débat donne lieu à une délibération, dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 15 novembre 2018,

SUR le rapport de MM. le Maire et Dachez,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2018  
 Affichage : 17/12/2018

LUC STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le

17 DEC. 2018